

Réception par le préfet : 02/12/2019



COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 26 novembre 2019

Délibération 2019_11_21

Objet : Aides financières de l'Agence de l'eau

Le vingt-six novembre deux mille dix-neuf, à quatorze heures, dans la salle du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau–St-Gildas des bois, s'est réuni le <u>comité syndical du SYLOA</u>, dûment convoqué par courrier en date du douze novembre deux mille dix-neuf, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

M. Christian COUTURIER, Mme Muriel GUILLET, Mme Chantal BRIÈRE, M. Jean-Yves HENRY, M. René LE YOUDEC, M. Claude CAUDAL, M. Jean TEURNIER, M. Jean-Charles JUHEL, M. Didier PÉCOT, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Éric PROVOST.

Absents représentés

M. Nicolas MARTIN donne pouvoir à M. Claude CAUDAL

M. Freddy HERVOCHON donne pouvoir à M. Christian COUTURIER

Mme Claire TRAMIER donne pouvoir à M. René LE YOUDEC

M. Jacques ROBERT donne pouvoir à M. Jean-Yves HENRY

M. Michel BELOUIN donne pouvoir à Mme Muriel GUILLET

M. Christophe DOUGÉ donne pouvoir à M. Jean-Charles JUHEL

Mme Anne LERAY donne pouvoir à M. Jean TEURNIER

Absents Excusés

M. Jean CHARRIER

Nombre de votants: 18 (dont 7 pouvoirs)
Secrétaire de séance: Mme Chantal BRIÈRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'animation du SAGE Estuaire de la Loire, de l'ASTER, les études du SAGE ainsi que la communication sont des opérations éligibles aux aides financières de L'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le taux d'aides est fixé comme suit dans le XI^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les financements des postes, des études et de la communication :

Animation du SAGE

POSTES	TAUX D'AIDES
Animatrices du SAGE/chargées de mission	Postes + forfaits de dépenses de fonctionnement de 10 000€/ETP, financés à 70%
Chargé d'évaluation SAGE et ASTER	Poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€/ETP, financés à 70%
Responsable de communication	Poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€ (proratisé à 0,48 ETP dédié au SAGE), financés à 70%
Secrétaire de la CLE	Poste (sur 0,7 ETP maximum) financé à 70% + 10 000€ de frais de fonctionnement de la CLE

Animation ASTER

POSTE	TAUX D'AIDES
Animateur ASTER	Poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 10 000€, financés à 50%

Etudes

ÉTUDES	TAUX D'AIDES
Etudes du SAGE	Financées à 50 %

Communication

PROJETS	TAUX D'AIDES
Communication du SAGE	Financée à 50 % (avec coûts plafond)

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- ✔ Décide de solliciter les subventions pour les postes d'animation du SAGE et de l'ASTER, les études et la communication du SAGE pour l'année 2020.
- ✓ Autorise le Président à signer tous les actes et documents afférents à la demande de subvention.

Fait à Pontchâteau, le 26 novembre 2019

Christian Couturier Président du SYLOA